

201681



Gilles BALAGUERO

Avocat conseil en droit des sociétés
Les Espaces de Sophia, bâtiment J,
80 route des Lucioles,
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
Tél : 04 93 67 31 63
balaguero@harmoniajuris.com

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seings privés en date à SOPHIA-ANTIPOLIS du 31 août 2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de GRASSE le 7 septembre 2021, dossier 2021 00014449 référence 0604P62 2021 A 02229, la société «LES DELICES DE CAUSSOLS», SARL au capital de 6 000 Euros, dont le siège social est à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 528 994 015, a cédé à la société «BOULANGERIE L'OLIVIER», SARL au capital de 7 500 Euros, dont le siège social est à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 901 720 912, son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie exploité à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, moyennant le prix en principal de 145 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 120 030 € et aux éléments corporels à concurrence de 24 970 €. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de Maître Gilles BALAGUERO, avocat associé de la SELARL «HARMONIA JURIS» société d'avocats au barreau de GRASSE, Les Espaces de Sophia, bâtiment J, 80 route des Lucioles, 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, séquestre.

Pour avis.

201682

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2021, il a été constitué une SCI dénommée : CAP JOLLIS
Capital : 1 000 € apportés en numéraire
Siège : 19 avenue Edmond d'Esclévin, 06160 ANTIBES
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérant : Monsieur Lars JOHANSSON demeurant 4 Kullaviks skogsväg, 429 35 (Suède)
Cession de parts : Toute cession de parts sociales de la société est soumise à l'agrément préalable du gérant.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS ANTIBES.

201672

AVIS

Dénomination : AZURPLAC. Forme : SARL Capital social : 15 000 €. Siège social : 170 chemin du Font de Cine, Le Quartz, 06220 VALLAURIS. 411 644 909 RCS d'ANTIBES. Aux termes de l'AGOA du 30/06/2017, les associés ont nommé à compter du même jour, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : La SELAS LEMALLE EXPERTS ASSOCIES (anciennement : SELAS LEMALLE ARÈS XPERTI) au capital de 129 581,66 € sise 189 chemin de Faissolle, 06250 MOUGINS sous le numéro 315 133 744, immatriculée au RCS de CANNES représentée par Thierry LEMALLE. Mention sera portée au RCS d'ANTIBES.

201674



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT, L'EXPLOITATION ET À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE - AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de CANNES aura lieu :

Du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus.
Dans le lieu suivant : Capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES.
Tél : 04 92 18 84 84.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 CANNES cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le mardi 12 octobre 2021 à 17h00. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la capitainerie du Port Canto, 06400

CANNES.

Pendant la durée de l'enquête :

- Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.
- La capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E21000024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants : À la capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES. Tél : 04 97 06 46 07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de Monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur

le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - Direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise à la Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de CANNES <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

201725



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS - ALERTE SÉCHÉRESSE !

Par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2021, les bassins versant du Loup de la Cagne, de la Brague et du Pailion sont placés en alerte sécheresse.

Les communes concernées, sur la totalité de leur territoire, sont :

- Sur les bassins versant du Loup et de la Cagne : BAR-SUR-LOUP (LE), CAGNES-SUR-MER, CAUSSOLS, CHÂTEAUNEUF-DE-GRASSE, CIPRIÈRES, COLLE-SUR-LOUP (LA), COURMES, GOURDON, GRÉOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, ROURET (LE), SAINT-JEANNET, SAINT-PAUL-DE-VAINCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VENICE, VILLENEUVE-LOUBET;
- Sur le bassin versant de la Brague : ANTIBES ET BIOT;
- Sur le bassin versant du Pailion :

LUCÉRAM, TOUËT-DE-LESCARÈNE, L'ESCARÈNE, PEILLE, PEILLON, DRAP, CANTARON, CHÂTEAUNEUF-VILLEVIELLE, BENDEJUN, COARAZE, BERRE-LES-ALPES, BLAUSASC, CONTES.

Retrouvez toutes les informations sur internet :

Arrêté préfectoral : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA/Annee-2021/Recueils-speciaux>

Recueil spécial n°221.2021 du 14 septembre 2021

Plan d'action sécheresse des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/L-eau/Gestion-de-la-secheresse>

201692

DDMN

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1083 avenue de la Borde, 06250 MOUGINS
RCS de CANNES 400 267 175

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire du 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame NIKES Marie-Odile, demeurant 3 rue des Cerisiers, 67570 BISCHOFFSHEIM et a fixé le siège de la liquidation chez Monsieur MELLE Daniel, demeurant 11 rue des Mesanges, 67870 BISCHOFFSHEIM.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de CANNES. NIKES Marie-Odile.